

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 275

10 février 2011

SOMMAIRE

Agestalux	13154	Green-Man S.à r.l.	13181
Alander S.P.F.	13157	Hammer Logistik A.G.	13197
Auto-Moto Ecole Bruno S.à r.l.	13196	Honestas Holding S.A.	13180
BMV S.A.	13158	Il Delfino Sàrl	13172
BSI-Multinvest SICAV	13198	Immobilière Bartimes-Schilling S.A.	13181
Build-Invest S.A.	13198	Infor Global Solutions TopCo S.A.	13185
Build-Invest S.A.	13199	International Lawyers	13184
Bungalow-Park Petite Suisse S.A.	13157	International Ttrading Management S.A.	13177
Catelan S.A.	13172	JGB S.A.	13185
Celtos S.A.	13158	La Barak'ha	13193
Centre de Gestion Holding S.A.	13173	LM Holding S.A.	13186
Centre de Gestion Soparfi S.A.	13173	Louis Vuitton Belgium	13196
Coced	13175	Mada Invest S.A.	13190
Compagnie de Développement de l'Eau S.A.	13176	MH Germany Property XXII S.à r.l.	13188
Computer Services and Resources S.A. ..	13177	Mizpira Capital S.A.	13180
CORPUS SIREO Investment Residential No. 14 S.à r.l.	13193	MNSAJM-KSZ HOLDING S.A.	13189
CORPUS SIREO Investment Residential No. 21 S.à r.l.	13200	Mont Cervin S.à r.l.	13199
Création Finance S.A.	13178	Morton Fininvest Holding S.A., SPF	13190
Création Finance Spf S.A.	13178	Multi Opportunity Sicav	13200
Développement Agricole et Rural S.A. ...	13179	Novopar	13182
Dinkel	13198	Patrimoine Mégevan S.A.	13192
Dinkel	13199	Rowisc Holding S.A.	13180
Elektrobudowa Luxembourg Branch S.A.	13176	Senta Investment I S.à r.l.	13193
Fiduciaire Socodit S.A.	13184	Société d'Investissement de la Moselle S.A.	13194
Fidufin S.A.	13157	Start S.A.	13187
Forester S.A., société de gestion de patri- moine familial	13155	The Company of Design and Project S.à r.l.	13195
Gasfin Development S.A.	13158	Valcopar S.A.	13195
Globo Invest S.A.	13183	Vitroplus S.à r.l.	13194
		Zeus Recovery Fund SA	13196

Agestalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 5.447.

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AGESTALUX" établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 5447, a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 décembre 1954, publié au Mémorial C numéro 3 en date du 15 janvier 1955.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 13 mai 1985, publié au Mémorial C numéro 185 de 1985.

Le capital social de la société anonyme «AGESTALUX S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 31.250,-) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune, entièrement libérées;

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Charles DILEY, Avocat, demeurant à Plan Torgnon, CH-3691 St Luc (Suisse).

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration d'un actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, MILLE (1.000) actions sont représentées sur le vu de titres au porteur, et DEUX CENT CINQUANTE (250) actions ont été convoquées par une lettre recommandée datée du 9 décembre 2010, de sorte que plus de la moitié des actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Charles DILEY, Avocat, né à Ohio (USA) le 6 juin 1938, demeurant à Plan Torgnon, CH-3691 St Luc (Suisse).

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Uriot, S. Schweizer, C. Diley, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16013. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168439/67.

(100195515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Forester S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 68.306.

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FORESTER S.A. ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy R.C.S. Luxembourg section B numéro 68306 constituée suivant acte reçu le 22 janvier 1999 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 281 du 22 avril 1999

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les sept cents (700) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Changement de la dénomination de la société de FORESTER S.A. en FORESTER S.A., société de gestion de patrimoine familial.

4. Modification de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de FORESTER S.A., société de gestion de patrimoine familial.»

5. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de FORESTER S.A. en «FORESTER S.A., société de gestion de patrimoine familial».

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de FORESTER S.A., société de gestion de patrimoine familial.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 décembre 2010. Relation LAC/2010/55432. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168583/95.

(100195350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Alander S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.049.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 7 décembre 2010 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président et Administrateur-Délégué;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010168442/15.

(100195678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Bungalow-Park Petite Suisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 103.894.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 16 décembre 2010

Le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Résolution 1:

Chaque administrateur a pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature en toutes circonstances, avec faculté de procuration.

Beaufort, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010168458/15.

(100195650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Fidufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 61.379.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010168575/15.

(100195683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

BMV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.524.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 11 novembre 2010 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2010168466/17.

(100195724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Celtos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 68.609.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 25 novembre 2010, les décisions suivantes ont été prises:

Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2016:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué,
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur,
- EURAUDIT SARL, avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010168479/18.

(100195682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Gasfin Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.190.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GASFIN DEVELOPMENT S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153.190, constituée suivant acte reçu le 11 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1416 du 09 juillet 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les trois mille deux cents (3.200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.000.- (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) à EUR 42.000.- (quarante-deux mille euros) par l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire.

2.- Création d'actions de type B et échange des 4.200 actions actuelles sans désignation de valeur nominale en 2.940.000 actions A et en 1.260.000 actions B, ayant une valeur nominale de 0.01.-€ chacune.

3.- Modification de l'objet social de la société.

4.- Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10.000.- (dix mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) à EUR 42.000.- (quarante-deux mille euros), par l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.000 (mille) actions nouvelles, l'actionnaire unique.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire unique, savoir la société Gasfin Investment S.A., représentée par Monsieur Willem Van Cauter, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 1.000 (mille) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 10.000.- (dix mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

L'assemblée décide la création d'actions de type B et décide d'échanger les 4.200 actions actuelles sans désignation de valeur nominale en 2.940.000 actions A et en 1.260.000 actions B, ayant une valeur nominale de 0.01.-€ chacune. Toutes ces actions sont détenues par l'actionnaire unique.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide reformuler l'article relatif à l'objet social de la société qui conserve le statut d'une société de participations financières (Soparfi).

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

**Version anglaise:
Preliminary**

In these Articles of Association:

“Articles”	means the present Articles of Association of the Company;
“A Shareholder”	means a holder of A Shares from time to time;
“A Shares”	means the A Shares of €0.01 each in the capital of the Company;
“Available Profits”	means the profits of the Company available for distribution to the Shareholders;
“B Shareholder”	means a holder of B Shares from time to time;
“B Shares”	means the B Shares of €0.01 each in the capital of the Company;
“Bad Leaver”	means a holder of B Shares who ceases to be employed or engaged as a director of the Company or any Group Company in circumstances where he has been dismissed or removed for reasons of fraud or dishonesty;
“Board”	means the Board of the Company from time to time;
“Business Day”	means any day (other than a Saturday, Sunday or public holiday in the United Kingdom or Luxembourg) on which banks are generally open for business in the City of London and Luxembourg;
“Director”	each director of the Company from time to time;
“Expert”	means a firm of chartered accountants (which may be the Company's auditors) with offices in London and Luxembourg nominated by the Company for the purpose of determining the Market Value of the B Shares in accordance with Article 11;
“Good Leaver”	means a holder of B Shares who ceases to be employed or engaged as a director of the Company or any Group Company who is not a Bad Leaver;
“Group”	means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and references to

“Issue Price”	“member of the Group” and “Group Company” shall be construed accordingly; means in respect of a share in the capital of the Company, the amount paid up (or credited as paid up) in respect of the nominal value but excluding any share premium;
“Leaver”	means a holder of B Shares who is either a Good Leaver or Bad Leaver;
“Offer Event”	means any event causing a holder of B Shares to become a Leaver;
“Shares”	means any shares in the capital of the Company including A Shares and/or B Shares as the case may be and “Share” will be construed accordingly; and
“Vested”	means those B Shares that are no longer capable of being offered for purchase to the A Shareholders under Article 10 and “Vest” and “Vesting” shall be construed accordingly.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg Company (stock company “société anonyme”) is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Company exists under the firm name of "GASFIN DEVELOPMENT S.A."

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company has its registered office in Strassen. The Board is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s corporate seat.

2.2. The Board has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board.

Art. 3. Object.

3.1. The Company’s purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 42,000,-(forty two thousand Euros) represented by 4,200,000 (four million two hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 each and is divided into 2,940,000 (two million nine hundred and forty thousand) A Shares and 1,260,000 (one million two hundred and sixty thousand) B Shares.

5.2 The A Shares and the B Shares are separate classes of shares but save as herein provided the Shares shall rank pari passu in all respects.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The authorized capital is set at EUR 1.000.000,- (one million Euros) divided into 100.000.000 (one hundred million) shares of EUR 0.01each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

6.3. Furthermore the Board is authorized, during a period of five years, ending on the [...] 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board.

6.4 Subject to the prior approval of those shareholders of the Company who for the time being hold A Shares or B Shares in the Company that when taken together are greater than 50 per cent. of the total issued share capital of the Company, if the Company wishes to issue further A Shares or B Shares (the “Primary Class”) it shall, at the same time, be required to offer the holders of the other class (the “Secondary Class”) only the right to subscribe for such number

of further Shares of the Secondary Class as is equal (in aggregate) to the proportion that the total number of Secondary Class Shares in issue for the time being bears to the total number of Shares then in issue.

The Shareholders shall procure (so far as is possible in the exercise of their rights and powers) that the Company simultaneously gives (a) notice (the “Primary Notice”) to each holder of Shares in the Primary Class stating the number of Shares of the Primary Class to be issued and the price of those shares; and (b) notice (the “Secondary Notice”) to each holder of Shares in the Secondary Class stating the number of Shares of the Secondary Class to be issued and the price of those shares.

The price stated in the Secondary Notice for the Shares of the Secondary Class shall be decided by the Board and in no event shall exceed the amount stated in the Primary Notice in respect of the price of the Primary Shares.

Each holder of Shares of the Primary Class shall have the option, but not the obligation, to subscribe for, at the price stated in the Primary Notice, that proportion of the Shares of the Primary Class proposed to be issued which the number of Shares of the Primary Class held by him bears to the total number of Shares of the Primary Class in issue at the time the Company gives the Primary Notice. Each holder of Primary Shares may exercise the option by giving notice to the Company, at any time within ten Business Days following the Company’s Primary Notice, accompanied by a banker’s draft made payable to the Company or such other form of payment as the Board may reasonably decide from time to time in respect of full payment for the shares to be subscribed for.

Each holder of Shares of the Secondary Class shall have the option, but not the obligation, to subscribe for, at the price stated in the Secondary Notice, that proportion of the Shares of the Secondary Class proposed to be issued which the number of Shares of the Secondary Class held by him bears to the total number of Shares of the Secondary Class in issue at the time the Company gives the Secondary Notice. Each holder of Secondary Shares may exercise the option by giving notice to the Company, at any time within ten Business Days following the Company’s Secondary Notice, accompanied by a banker’s draft made payable to the Company or such other form of payment as the Board may reasonably decide from time to time in respect of full payment for the shares to be subscribed for.

Any shares referred to in the Company’s Primary Notice or Secondary Notice, in respect of which the holders of Shares of the Primary Class or Secondary Class (as the case may be) do not exercise their options, may be issued by the Company on such terms as the Board sees fit, provided that any such issue is completed within 10 Business Days after the Company’s notice expires and is on terms no more beneficial than those offered to the holders of Shares in the relevant class.

6.5. The Board may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions on receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6. Each time the Board shall act to render effective an increase of the subscribed capital, article 5 of these Articles shall be amended in order to reflect the result of such action and the Board shall take or authorise any person to take any steps necessary for the purposes of obtaining the execution and publication of such document.

6.7. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments.

7.1. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The Shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Chapter III. – Transfer of shares

Art. 9. Transfer of Shares. Save as may be provided in these Articles with respect to B Shares or otherwise from time to time in any shareholders’ agreement, there exist no restrictions about transactions or transfer of Shares of the Company.

Art. 10. Offer of B Shares.

10.1. In the event that a holder of B Shares is the subject of an Offer Event, his B Shares shall be treated in accordance with the provisions of this Article 10.

10.2. Where, prior to the Vesting of his B Shares, a B Shareholder is the subject of an Offer Event, he shall deliver a notice in writing (“Transfer Notice”) to the Company irrevocably appointing the Company as his agent for the sale of the Relevant Percentage (as defined in Article 10.8) of his B Shares (“Sale Shares”) together with all rights in those shares at a price per share equal to the Issue Price of such shares. The B Shareholder who is the subject of the Offer Event shall deliver the Transfer Notice to the Company within five Business Days of the date of the Offer Event and, if he does not, he shall be deemed to have given such notice of the Offer Event on the date on which the Offer Event first came to the attention of the Company.

10.3. Within five Business Days of receiving the Transfer Notice pursuant to Article 10.2, the Company shall by notice in writing inform all of the A Shareholders (other than an A Shareholder who is also the subject of the Offer Event (a “Qualifying A Shareholder”)) of the Offer Event.

10.4. The Qualifying A Shareholders shall, on receiving notice of the Offer Event from the Company, have the right to buy any or all of the Sale Shares and if a Qualifying A Shareholder wishes to purchase any such Sale Shares he shall within 15 Business Days of receipt of the notice from the Company (“Acceptance Period”) give written notice to the Company stating the number of Sale Shares that he wishes to purchase.

10.5. If the total number of B Shares which the Qualifying A Shareholders wish to purchase exceeds the total number of Sale Shares subject to the Transfer Notice then the Company shall on expiry of the Acceptance Period allocate the Sale Shares to the Qualifying A Shareholders on the following basis:

10.5.1. a Qualifying A Shareholder shall be entitled to that proportion, without involving fractions, of the Sale Shares that his shareholding of A Shares, at the expiry of the Acceptance Period, bears to the total holdings of A Shares at such date of all accepting Qualifying A Shareholders, without involving fractions (“Pre-emption Proportion”), or the amount of Sale Shares to which his acceptance relates, whichever is the less;

10.5.2. an accepting Qualifying A Shareholder who wishes to purchase more than his Pre-emption Proportion (“Excess Proportion”) shall receive that proportion of any remaining unallocated shares as his Excess Proportion bears to the total Excess Proportions of any accepting Qualifying A Shareholders who also wish to purchase Excess Proportions; and

10.5.3. for the purposes of this Article 10.5, fractions of shares shall be rounded to the nearest whole share or otherwise dealt with at the discretion of the Board.

10.6. Notwithstanding any other provision of these Articles, the B Shares shall Vest unconditionally:

10.6.1. as to 50 per cent. on the second anniversary of the date on which the B Shareholder was first engaged as an employee or director of the Company or a Group Company (the “Second Anniversary”); and

10.6.2. as to the remaining 50 per cent. on the third anniversary of the date on which the B Shareholder was first engaged as an employee or director of the Company or a Group Company (the “Third Anniversary”).

10.7. Any B Shares which are subsequently issued or transferred to a holder of B Shares whose holding of B Shares have already Vested shall automatically Vest on the date of issue or transfer.

10.8. In this Article 10, Relevant Percentage shall mean:

10.8.1. at any time prior to the Vesting of his B Shares in accordance with Article 10.6.1, 100 per cent of his entire holding of B Shares at the date of the Offer Event;

10.8.2. at any time following the Vesting of his B Shares in accordance with Article 10.6.1 but prior to the Vesting of his B Shares in accordance with Article 10.6.2, 50 per cent of his entire holding of B Shares at the date of the Offer Event; and

10.8.3. at any time following the Vesting of his B Shares in accordance with Article 10.6.2, zero per cent of his entire holding of B Shares at the date of the Offer Event.

Art. 11. Offer of B Shares Following an Offer Event Not Subject to Article ten.

11.1. Where, after the Second Anniversary, an Offer Event happens to a B Shareholder which is not the subject of, or to the extent that he is not the subject of (in the case of an Offer Event occurring after the Second Anniversary and prior to the Third Anniversary), Article 10 he shall deliver a Transfer Notice to the Company irrevocably appointing the Company as his agent for the sale of his entire holding of B Shares in the Company (less any shares which are the subject of Article 10 (if any)) together with all rights in those shares. The B Shareholder subject to the Offer Event shall deliver the Transfer Notice to the Company within five Business Days of the date of the Offer Event and, if he does not, he shall be deemed to have given such notice of the Offer Event on the date on which the Offer Event first came to the attention of the Company.

11.2. Where the B Shareholder is a Good Leaver, within 10 Business Days of the receipt or deemed receipt (as the case may be) of the Transfer Notice the Company shall instruct the Expert to determine the open market value of each of the B Shares described in the Transfer Notice in accordance with 11.7 (“Market Value”);

11.3. Within five Business Days of receiving the Transfer Notice or the Expert’s determination of Market Value (where the B Shareholder is a Good Leaver), the Company shall by notice in writing inform the A Shareholders (other than an A Shareholder who is also the subject of the Offer Event) of the Offer Event and the Offer Price (“Offer Notice”).

11.4. The A Shareholders shall, on receiving the Offer Notice from the Company, have the right to offer to buy any or all of the B Shareholder’s shares and if an A Shareholder wishes to purchase any of the B Shareholder’s shares he shall within 15 Business Days of receipt of the notice from the Company (“Offer Acceptance Period”) give written notice to the Company stating the number of shares that he wishes to purchase.

11.5. If the total number of shares which A Shareholders wish to purchase exceeds the total number of B Shares subject to the Transfer Notice then the Company shall on expiry of the Offer Acceptance Period allocate the B Shares on the following basis:

11.5.1. an A Shareholder shall be entitled to his Pre-emption Proportion, or the amount of shares to which his acceptance relates, whichever is the less;

11.5.2. an accepting A Shareholder who wishes to purchase an Excess Proportion shall receive that proportion of any remaining unallocated shares as his Excess Proportion bears to the total Excess Proportions of any A Shareholders who also wish to purchase Excess Proportions, and

11.5.3. for the purposes of this Article 11.5 fractions of shares shall be rounded to the nearest whole share or otherwise dealt with at the discretion of the Company.

11.6. In this article 11 Offer Price shall mean:

11.6.1. where the Leaver is a Good Leaver on or before the sixth anniversary of the date on which the B Shareholder was first engaged as an employee or director of the Company or a Group Company, 80 per cent. of the Market Value of his B Shares as at the date of the Offer Event;

11.6.2. where the Leaver is a Good Leaver after the sixth anniversary of the date on which the B Shareholder was first engaged as an employee or director of the Company or a Group Company, the Market Value of his B Shares as at the date of the Offer Event; and

11.6.3. where the Leaver is a Bad Leaver, the Issue Price of his B Shares.

11.7. If instructed to report on their opinion of Market Value under Article 11.2 the Expert shall:

11.7.1. act as expert and not as arbitrator and its written determination shall (in the absence of fraud or manifest error) be final and binding;

11.7.2. proceed on the basis that the market value of each B Share shall be the sum which a willing bona fide third party purchaser would agree with a willing vendor to be the purchase price (with no premium or discount for the size of the seller's shareholding or for the rights or restrictions applying to the shares) for all of the B Shares in issue in the Company as at the date of Expert's instruction, divided by the number of issued Shares then comprised in that class without any discount by virtue of the transfer restrictions under these Articles or elsewhere; and

11.7.3. if no bona fide third party purchaser can be found at the valuation arrived at Article 11.7.2, then the Expert may substitute the highest price per share they believe a willing bona fide third party purchaser would pay to enable the transfer to proceed.

11.8. The Company will use its reasonable endeavours to procure that the Expert delivers its written opinion of the Market Value to the Board within 28 days of being requested to do so.

11.9. The Expert's fees for reporting on their opinion of the Market Value shall be borne solely by the Company.

Art. 12. Completion of the Sale and Purchase of Shares in the Company.

12.1. The sale of shares under Articles 10 and 11 shall in each case be completed on the tenth Business Day following the expiry of the Acceptance Period and Offer Acceptance Period respectively ("Completion Date").

12.2. The relevant A Shareholders shall pay the purchase price by telegraphic transfer to the selling B Shareholder in full on the Completion Date or on such other terms as the parties may agree between themselves.

12.3. The parties shall procure the registration of the transfers of the B Shares in the Company shareholders register pursuant to this Article 12 and each of them consents to such transfer and registration pursuant to this Article.

12.4. The shares shall be sold with all rights that attach, or may in the future attach, to them including the right to receive all dividends and distributions declared, made or paid on or after the date of completion of the sale and purchase of the shares.

Chapter IV. - Directors, Board, Statutory auditors

Art. 13. Board.

13.1. The Company is managed by a Board composed of at least the members required by law.

13.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

13.3. In the event of vacancy of a member of the Board nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 14. Meetings of the Board.

14.1. The Board elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

14.2. The meetings of the Board are convened by the Chairman or by any two directors.

14.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

14.4. In case of an emergency, a resolution in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the Board of Directors. They may cast their votes by letter, facsimile, cable, electronic means or telex, the latter confirmed by letter.

14.5. The minutes of the meeting of the Board shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 15. General Powers of the Board. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 16. Delegation of Powers.

16.1. The Board may delegate the day-to-day management of the Company's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

16.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

16.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 17. Representation of the Company. Towards third parties, the Company is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 18. Statutory Auditor.

18.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

18.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter V. - General meeting

Art. 19. Powers of the General Meeting.

19.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company.

19.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 20. Place and Date of the Annual General Meeting The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at first Monday of June.

Art. 21. Other General Meetings The Board or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

Art. 22. Votes The holder of any A Shares or B Shares shall be entitled to receive notice of and to attend and speak at any general meetings of the Company and such holder who (being an individual) is present in person or by proxy or (being a body corporate) is present by duly authorised representative or by proxy shall have one vote for each Share held by him.

Art. 23. Variation of Class Rights Save as provided in these Articles, whenever the capital of the Company is divided into different classes of shares, the special rights attached to any class may only be varied or abrogated, either whilst the Company is a going concern or during or in contemplation of a winding up, with the consent in writing of the holders of three quarters of the issued shares of that class or with the sanction of the holders of three quarters of the issued shares of that class passed at a separate meeting of the holders of the issued shares of that class, but not otherwise. To every such separate meeting, all the provisions of these Articles relating to general meetings of the Company shall apply with amendments necessary to give efficacy.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

Art. 24. Business Year.

24.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

24.2. The Board draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 25. Distribution of Profits.

25.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

25.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of Available Profits (if any) in accordance with Article 25.

25.3. Subject to Article 25.4 in case of Available Profits, and before application of any Available Profits to reserve or for any other purpose (other than allocation to the legal reserve), the General Meeting of shareholders shall approve the payment to the A Shareholders of a preferential dividend ("Preferred Dividend") equal to the amount of Available Profits to the persons registered as the holders on the relevant date.

25.4. The Company shall continue to pay the Preferred Dividend to the A Shareholders until such time as the aggregate amount of Preferred Dividend paid to the A Shareholders is equal to the aggregate of the nominal amount and premium paid by the A Shareholders for their A Shares on allotment.

25.5. Subject to these Articles and any applicable law, the General Meeting of shareholders may, prior to the payment in full of the Preferred Dividend and provided it has obtained the prior written consent of each of the A Shareholders, apply Available Profits for a purpose other than the payment of the Preferred Dividend.

25.6. Once all the Preferred Dividends have been paid, any Available Profits remaining that the Company determines to distribute shall be distributed among the holders of the A Shares and the B Shares pari passu as if they were one class of share.

25.7. Each dividend shall be distributed to the relevant shareholders pro rata according to the number of shares held by them respectively and shall accrue daily (assuming a 365-day year). All dividends are expressed net and shall be paid in cash.

25.8. The Preferred Dividend shall be paid immediately on the due date.

25.9. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 26. Return of Capital. On a return of capital whether on liquidation or capital reduction or otherwise (other than a redemption or purchase of shares made in accordance with these Articles) the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied pari passu amongst the holders of the A Shares and the B Shares pro-rata to the number of Shares held by each of them from time to time.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation.

27.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Association.

27.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Suit la version française Préambule

Dans les présents Statuts:

«Statuts»	désigne les présents Statuts de la Société;
«Actionnaire A»	désigne un détenteur d'Actions A à tout moment déterminé;
«Actions A»	désigne les Actions A de la Société d'une valeur de 0,01 € chacune;
«Bénéfices Disponibles»	désigne les bénéfices de la Société disponibles pour une distribution aux Actionnaires;
«Actionnaire B»	désigne un détenteur d'Actions B à tout moment déterminé;
«Actions B»	désigne les Actions de la Société d'une valeur de 0,01 € chacune;
«Mauvais Sortant»	désigne un détenteur d'Actions B qui cesse d'être employé par ou d'exercer les fonctions d'administrateur de la Société ou de toute Société du Groupe, à la suite d'un licenciement ou d'une révocation pour des motifs de fraude ou malhonnêteté;
«Conseil d'Administration»	désigne le Conseil d'Administration de la Société à tout moment déterminé;
«Jour Ouvrable»	désigne tout jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié au Royaume-Uni ou au Luxembourg) où les banques sont généralement ouvertes pour affaire à Londres (City) et au Luxembourg;
«Administrateur»	chaque administrateur de la Société le cas échéant;
«Expert»	désigne un cabinet d'experts comptables agréés (pouvant être les auditeurs de la Société) ayant des bureaux à Londres et au Luxembourg et désignés par la Société aux fins du calcul de la Valeur de Marché des Actions B conformément à l'Article 11;
«Bon Sortant»	désigne un détenteur des Actions B qui cesse d'être employé par ou d'exercer les fonctions d'administrateur de la Société ou de toute Société du Groupe et qui n'est pas un Mauvais Sortant;
«Groupe»	désigne la Société et ses filiales le cas échéant et toutes références à un «membre du Groupe» et à une «Société du Groupe» seront interprétées en conséquence;
«Prix d'émission»	désigne au regard d'une action du capital de la Société, le montant payé (ou crédité comme payé) de la valeur nominale mais à l'exclusion de toute prime d'émission;
«Sortant»	désigne un détenteur des Actions qui est soit un Bon Sortant soit un Mauvais Sortant;

«Événement d'Offre»	désigne tout événement ayant pour effet de donner au détenteur d'Actions B la qualité de Sortant;
«Actions»	désigne toutes actions du capital de la Société en ce compris les Actions A et / ou les Actions B selon le cas et le terme «Action» sera interprété en conséquence; et
«Acquises»	désigne ces Actions B qui ne peuvent plus être proposées à l'achat à l'Actionnaire A en vertu de l'Article 10 et les termes «Acquérir» et «Acquisition» seront interprétés en conséquence.

Chapitre I^{er} . - Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1. La Société est une société du Luxembourg («société anonyme») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents Statuts.

1.2. La Société existe sous la dénomination sociale de «GASFIN DEVELOPMENT S.A.»

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est situé à Strassen. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

2.2. Le Conseil d'Administration a le droit d'établir des filiales, agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.3. Dans le cas où des événements politiques, économiques ou sociaux d'une nature exceptionnelle se produiraient ou seraient imminents et risqueraient de nuire au fonctionnement normal du siège social ou aux communications avec l'étranger, le siège social pourrait être transféré à titre provisoire à l'étranger jusqu'à ce que les circonstances soient redevenues parfaitement normales. Cette décision sera sans effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, restera une Société luxembourgeoise. La décision portant sur le transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir des titres et droits par le biais de participations, d'apports, de souscriptions fermes d'achat ou d'options, par négociation ou de toute autre façon, à savoir, acquérir des brevets et licences, les gérer et les développer; d'accorder et de consentir à des entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, toute assistance, des prêts, avances ou garanties, d'accomplir toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

3.2. La Société peut accomplir toutes opérations de nature commerciale, technique et financière qui contribuent directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II. - Capital

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 42 000 euros - (quarantedeux mille euros), représentés par 4 200 000 (quatre millions deux cent mille) actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et est divisé en 2 940 000 (deux millions neuf cent quarante mille) Actions A et 1 260 000 (un million deux cent soixante mille) Actions B.

5.2 Les Actions A et les Actions B sont des classes d'actions distinctes mais, sauf disposition contraire aux présentes, les Actions ont un rang égal à tous égards.

Art. 6. Modification du Capital de la Société.

6.1. Le capital autorisé est fixé à 1 000 000 euros (un million d'euros) et est divisé en 100 000 000 (cent millions) d'actions d'une valeur de 0,01 euro chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par des résolutions des Actionnaires adoptées dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

6.3. En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 2015, à augmenter de temps à autre le capital souscrit, dans les limites du capital autorisé. Cette augmentation de capital peut être souscrite et les actions émises avec ou sans prime d'émission et libérées par voie d'apport en nature ou en espèces, par incorporation de créances ou de toute autre façon devant être décidée par le Conseil d'Administration.

6.4 Sous réserve de l'approbation préalable des Actionnaires de la Société qui au moment concerné détiennent des Actions A ou Actions B de la Société représentant ensemble plus de 50 pour cent du capital social total émis de la Société, si la Société désire émettre de nouvelles Actions A ou Actions B (la «Classe Primaire») elle ne sera tenue de proposer en même temps aux détenteurs de l'autre classe (la «Classe Secondaire») que le droit de souscrire le nombre d'autres Actions de la Classe Secondaire qui correspond (en totalité) à la proportion que le nombre total des Actions de Classe Secondaire en circulation représente alors par rapport au nombre total des Actions alors en circulation.

Les Actionnaires feront en sorte (dans la mesure où cela est possible dans l'exercice de leurs droits et pouvoirs) que la Société notifie simultanément (a) l'avis (l'«Avis Primaire») à chaque détenteur d'Actions de la Classe Primaire indiquant le nombre d'Actions de la Classe Primaire sur le point d'être émis et le prix de ces actions; et (b) l'avis (l'«Avis Secondaire») à chaque détenteur d'Actions de la Classe Secondaire indiquant le nombre d'Actions de la Classe Secondaire sur le point d'être émis et le prix de ces actions.

Le prix indiqué dans l'Avis Secondaire pour les Actions de la Classe Secondaire sera décidé par le Conseil d'Administration et en aucun cas, ce prix n'excédera le montant indiqué dans l'Avis Primaire au regard du prix des Actions Primaires.

Chaque détenteur d'Actions de la Classe Primaire aura la faculté, sans y être contraint, de souscrire, au prix indiqué dans l'Avis Primaire, la proportion des Actions de la Classe Primaire dont l'émission est proposée que le nombre d'Actions de la Classe Primaire qu'il détient représente par rapport au nombre total des Actions de la Classe Primaire en circulation au moment où la Société notifie l'Avis Primaire. Chaque détenteur d'Actions Primaires peut exercer cette option en le notifiant à la Société, à tout moment dans un délai de dix Jours Ouvrables suivant l'Avis Primaire de la Société, cette notification devant être accompagnée d'une traite bancaire établie payable à la Société ou de toute autre forme de paiement dont le Conseil d'Administration peut raisonnablement décider le cas échéant correspondant au paiement complet des actions devant être souscrites.

Chaque détenteur d'Actions de la Classe Secondaire aura la faculté, sans y être contraint, de souscrire au prix indiqué dans l'Avis Secondaire, la proportion des Actions de la Classe Secondaire dont l'émission est proposée que le nombre d'Actions de la Classe Secondaire qu'il détient représente par rapport au nombre total des Actions de la Classe Secondaire en circulation au moment où la Société notifie l'Avis Secondaire. Chaque détenteur d'Actions Secondaires peut exercer l'option en le notifiant à la Société, à tout moment dans un délai de dix Jours Ouvrables suivant l'Avis Secondaire, cette notification devant être accompagnée d'une traite bancaire établie payable à la Société ou toute autre forme de paiement dont le Conseil d'Administration peut raisonnablement décider le cas échéant correspondant au paiement complet des actions devant être souscrites.

Toutes actions visées dans l'Avis Primaire ou l'Avis Secondaire de la Société, au regard desquelles les détenteurs des Actions de la Classe Primaire ou de la Classe Secondaire (selon le cas) n'exercent pas leurs options, peuvent être émises par la Société dans les conditions que le Conseil d'Administration estime appropriées, à condition que l'émission soit réalisée dans un délai de 10 Jours Ouvrables suivant l'expiration de l'avis de la Société et qu'elle soit réalisée dans des conditions non moins avantageuses que celles proposées aux détenteurs des Actions de la classe concernée.

6.5. Le Conseil d'Administration peut déléguer à un Administrateur ou dirigeant de la Société dûment habilité, ou à toute autre personne dûment habilitée, la tâche d'accepter les souscriptions à réception du paiement pour les actions représentant tout ou partie de ces montants augmentés du capital.

6.6. Chaque fois que le Conseil d'Administration agira de façon à réaliser et rendre applicable une augmentation du capital souscrit, l'Article 5 des présents Statuts sera modifié pour tenir compte du résultat de cette action et le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes mesures nécessaires aux fins de l'exécution et publication de ce document.

6.7. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 7. Paiements.

7.1. Les paiements correspondant à des Actions non entièrement libérées au moment de la souscription, seront effectués à la date et dans les conditions que le Conseil d'Administration fixera de temps à autre. Tout montant appelé sur les actions, sera imputé de façon égale sur toutes les actions en circulation qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Actions. Les Actions sont nominatives ou au porteur, à la demande de l'actionnaire.

Chapitre III. – Transfert des actions

Art. 9. Transfert des Actions. Sauf dispositions contraires dans les présents Statuts relatives aux Actions B ou autres dispositions le cas échéant dans tout pacte d'Actionnaires, les transactions ou le transfert des Actions de la Société ne sont soumis à aucune restriction.

Art. 10. Offre des Actions B.

10.1. Dans le cas où un Événement d'Offre s'impose à un détenteur des Actions B, les Actions B de celui-ci seront traitées conformément aux dispositions du présent Article 10.

10.2. Lorsqu'un Événement d'Offre s'impose à l'Actionnaire B, avant que celui-ci n'ait Acquis ses Actions B, cet Actionnaire remettra un avis écrit («Avis de Transfert») à la Société nommant de façon irrévocable cette dernière comme son agent pour la vente du Pourcentage Applicable (tel que défini à l'Article 10.8) de ses Actions B («Actions en vente») ainsi que de tous les droits afférents à ces actions à un prix par action égal au Prix d'Émission de ces actions. L'Actionnaire B auquel s'impose un Événement d'Offre remettra l'Avis de Transfert à la Société dans un délai de cinq Jours Ouvrables à compter de la date de l'Événement d'Offre et, à défaut, il sera réputé avoir notifié cet Événement d'Offre à la date à laquelle l'Événement d'Offre a été connu de la Société.

10.3. Dans un délai de cinq Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Transfert selon l'Article 10.2, la Société informera par notification écrite tous les Actionnaires A (autres qu'un Actionnaire A auquel s'impose également un Événement d'Offre (un «Actionnaire A Éligible») de l'Événement d'Offre.

10.4. Les Actionnaires A Éligibles auront le droit, à réception de l'avis d'Événement d'Offre émanant de la Société, d'acheter tout ou partie des Actions en vente. Si un Actionnaire A Éligible souhaite acheter ces Actions en vente, il remettra à la Société dans un délai de 15 Jours Ouvrables à compter de la réception de l'avis émanant de la Société («Période d'Acceptation») une notification écrite indiquant le nombre des Actions en vente qu'il souhaite acheter.

10.5. Si le nombre total des Actions B que les Actionnaires A Éligibles souhaitent acheter excède le nombre total des Actions en vente objets de l'Avis de Transfert, la Société attribuera à la fin de la Période d'Acceptation les Actions en vente aux Actionnaires A Éligibles sur les bases suivantes:

10.5.1. un Actionnaire A Éligible aura droit à la proportion, sans donner lieu à fractions, des Actions en vente que sa participation en Actions A, à la fin de la Période d'Acceptation, représente par rapport aux participations totales en Actions A à cette date de tous les Actionnaires A Éligibles qui acceptent, sans donner lieu à fractions (la «Proportion de Prémption»), ou au nombre des Actions en vente à laquelle son acceptation se rapporte, si ce dernier est inférieur;

10.5.2. un Actionnaire A Éligible acceptant qui souhaite acheter plus d'actions que sa Proportion de Prémption (la «Proportion Supérieure») recevra la proportion de toutes actions restantes non attribuées que sa Proportion Supérieure représente par rapport aux Proportions Supérieures totales de tous les Actionnaires A Éligibles acceptant qui souhaitent également acheter des Proportions Supérieures; et

10.5.3. aux fins du présent Article 10.5, les fractions d'actions seront arrondies à l'action entière la plus proche ou traitées autrement à la discrétion du Conseil d'Administration.

10.6. Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, les Actions B seront acquises sans condition:

10.6.1. à hauteur de 50 pour cent, au deuxième anniversaire de la date à laquelle l'Actionnaire B a été engagé pour la première fois en tant qu'employé ou administrateur de la Société ou d'une Société du Groupe (le «Deuxième Anniversaire»); et

10.6.2. à hauteur des 50 pour cent restants, au troisième anniversaire de la date à laquelle l'Actionnaire B a été engagé pour la première fois en tant qu'employé ou administrateur de la Société ou d'une Société du Groupe (le «Troisième Anniversaire»).

10.7. Toutes Actions B qui sont ultérieurement émises ou transférées à un détenteur des Actions B dont le droit de détenir des Actions B est déjà acquis, seront Acquises de plein droit à la date de l'émission ou du transfert.

10.8. Dans le présent Article 10, le Pourcentage Applicable désigne:

10.8.1. à tout moment précédant l'Acquisition de ses Actions B conformément à l'Article 10.6.1, 100 pour cent de sa participation totale en Actions B à la date de l'Événement d'Offre;

10.8.2. à tout moment suivant l'Acquisition de ses Actions B conformément à l'Article 10.6.1 mais avant l'Acquisition de ses Actions B conformément à l'Article 10.6.2, 50 pour cent de sa participation totale en Actions B à la date de l'Événement d'Offre; et

10.8.3. à tout moment suivant l'Acquisition de ses Actions B conformément à l'Article 10.6.2, zéro pour cent de sa participation totale en Actions B à la date de l'Événement d'Offre.

Art. 11. Offre d'Actions B à la suite d'un Événement d'Offre non soumis à l'Article dix.

11.1. Lorsque, après le Deuxième Anniversaire, un Actionnaire B fait l'objet d'un Événement d'Offre qui n'est pas soumis, ou dans la mesure où il n'est pas soumis, à l'Article 10 (dans le cas d'un Événement d'Offre se produisant après le Deuxième Anniversaire et avant le Troisième Anniversaire), cet Actionnaire remettra un Avis de Transfert à la Société en désignant cette dernière comme son agent pour la vente de l'intégralité de sa participation en Actions B de la Société (déduction faite de toutes les actions soumises à l'Article 10 (le cas échéant)) et de tous les droits afférents à ces actions. L'Actionnaire B faisant l'objet de l'Événement d'Offre remettra l'Avis de Transfert à la Société dans un délai de cinq Jours Ouvrables à compter de la date de l'Événement d'Offre et à défaut, il sera réputé avoir notifié cet Événement d'Offre à la date à laquelle l'Événement d'Offre a été connu de la Société.

11.2. Lorsque l'Actionnaire B est un Bon Sortant, la Société demandera à l'Expert, dans un délai de 10 Jours Ouvrables à compter de la réception ou réception réputée (selon le cas) de l'Avis de Transfert, de déterminer la valeur sur le marché libre de chacune des Actions B décrites dans l'Avis de Transfert conformément à l'article 11.7 («Valeur de Marché»);

11.3. Dans un délai de cinq Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Transfert ou de la détermination de la Valeur de Marché par l'Expert (lorsque l'Actionnaire B est un Bon Sortant), la Société informera par notification écrite les Actionnaires A (autres qu'un Actionnaire A auquel s'impose également l'Événement d'Offre) de l'Événement d'Offre et du Prix de l'Offre («Avis de l'Offre»).

11.4. Les Actionnaires A auront le droit, à la réception de l'Avis d'Offre émanant de la Société, d'acheter tout ou partie des actions de l'Actionnaire B et si un Actionnaire A souhaite acheter des actions de l'Actionnaire B, il devra, dans un délai de 15 Jours Ouvrables à compter de la réception de l'avis émanant de la Société («Période d'Acceptation de l'Offre»), envoyer une notification écrite à la Société indiquant le nombre des actions qu'il souhaite acheter.

11.5. Si le nombre total des actions que les Actionnaires A souhaitent acheter excède le nombre total des Actions B objet de l'Avis de Transfert, la Société attribuera alors, à la fin de la Période d'Acceptation de l'Offre, les Actions B sur les bases suivantes:

11.5.1. un Actionnaire A pourra prétendre à sa Proportion de Prémption, ou au nombre des actions à laquelle son acceptation se rapporte, si ce montant est inférieur;

11.5.2. un Actionnaire A acceptant qui souhaite acheter une Proportion Supérieure recevra cette proportion de toutes actions restantes non attribuées que sa Proportion Supérieure représente par rapport aux Proportions Supérieures totales de tous les Actionnaires A qui souhaitent acheter une Proportion Supérieure, et

11.5.3. aux fins du présent Article 11.5 les fractions d'actions seront arrondies à l'action entière la plus proche ou traitées autrement à la discrétion du Conseil d'Administration.

11.6. Dans le présent article 11 le Prix de l'Offre signifie:

11.6.1. lorsque le Sortant est un Bon Sortant, au plus tard au sixième anniversaire de la date à laquelle l'Actionnaire B a été engagé pour la première fois comme employé ou administrateur de la Société ou d'une Société du Groupe, 80 pourcent de la Valeur de Marché de ses Actions B à la date de l'Événement d'Offre;

11.6.2. lorsque le Sortant est un Bon Sortant, après le sixième anniversaire de la date à laquelle l'Actionnaire B a été engagé pour la première fois comme employé ou administrateur de la Société ou d'une Société du Groupe, la Valeur de Marché de ses Actions B à la date de l'Événement d'Offre; et

11.6.3. lorsque le Sortant est un Mauvais Sortant, le Prix d'émission de ses Actions B.

11.7. L'Expert, s'il lui est ordonné d'émettre un avis sur la Valeur de Marché au titre de l'Article 11.2:

11.7.1. doit agir en qualité d'expert et non comme arbitre et sa décision écrite (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste) sera définitive et opposable;

11.7.2. doit y procéder en considérant que la Valeur de Marché de chaque Action B sera la somme dont un tiers acquéreur sérieux de bonne foi conviendrait avec un vendeur sérieux qu'il s'agit du prix d'achat (sans prime ni remise au regard de la participation du vendeur ou des droits ou restrictions attachés aux actions) pour toutes les Actions B en circulation de la Société à la date de communication des instructions à l'Expert, divisée par le nombre des Actions émises alors incluses dans cette classe sans remise au titre des restrictions relatives au transfert en vertu des présents Statuts ou d'autres dispositions; et

11.7.3. si aucun tiers acquéreur sérieux de bonne foi ne peut être identifié pour l'évaluation dans le cadre de l'Article 11.7.2, alors l'Expert peut y substituer le prix le plus élevé par action qu'il pense qu'un tiers acquéreur sérieux de bonne foi paierait pour permettre le transfert.

11.8. La Société fera ses meilleurs efforts pour que l'Expert rende son avis écrit sur la Valeur de Marché au Conseil d'Administration dans un délai de 28 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu la demande de rédaction de cet avis.

11.9. Les honoraires de l'Expert ayant émis un avis sur la Valeur de Marché, seront supportés exclusivement par la Société.

Art. 12. Réalisation de la vente et de l'achat des Actions de la Société.

12.1. La vente des actions en vertu des Articles 10 et 11 sera réalisée dans chaque cas le dixième Jour Ouvrable suivant la fin, respectivement, de la Période d'Acceptation et de la Période d'Acceptation de l'Offre (la «Date de Réalisation»)

12.2. Les Actionnaires A concernés paieront le prix d'achat total par virement télégraphique à l'Actionnaire B vendeur à la Date de Réalisation ou selon toutes autres conditions dont les parties peuvent convenir.

12.3. Les parties feront enregistrer les transferts des Actions B dans le registre des Actionnaires de la Société selon le présent Article 12 et chacune d'entre elles consentira à ce transfert et à cet enregistrement au titre du présent Article.

12.4. Les actions seront vendues assorties de tous les droits qui y sont attachés, ou qui peuvent y être attachés à l'avenir, notamment du droit de percevoir tous les dividendes et distributions déclarés, faits ou payés après la date de réalisation de la vente et de l'achat des actions.

Chapitre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 13. Le Conseil d'Administration.

13.1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé au minimum des membres requis aux termes de la loi.

13.2. Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale annuelle pour une période de six ans au maximum et ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par résolution de l'Assemblée Générale.

13.3. En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de départ à la retraite ou autre, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour pourvoir à ce poste vacant jusqu'à l'assemblée des Actionnaires suivante à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.

14.1. Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Le premier Président peut être désigné par la première Assemblée Générale des Actionnaires. Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé aux termes d'un choix entre les administrateurs présents à la réunion.

14.2. Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées à la demande du Président ou de deux administrateurs.

14.3. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et adopter de décision valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Toute décision prise par le Conseil d'Administration exige une majorité simple. En cas de vote égalitaire, le Président de la réunion a une voix prépondérante.

14.4. En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les Administrateurs sera revêtue des mêmes effets qu'une résolution adoptée lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Ces derniers peuvent voter par courrier, fac-similé, câble, moyens de communication électronique ou télex, ce dernier devant être confirmé par courrier.

14.5. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration seront signés par tous les Administrateurs ayant participé aux délibérations. Les extraits seront certifiés par le Président du conseil ou deux administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs Généraux du Conseil d'Administration. Les pleins pouvoirs d'administration et de gestion de la Société sont dévolus au Conseil d'Administration, qui est seul compétent pour décider de toutes questions non expressément réservées à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts.

Art. 16. Délégation de Pouvoirs.

16.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion quotidienne de l'activité de la Société, comprise dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être des Actionnaires.

16.2. La délégation de la gestion quotidienne à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

16.3. Le premier gérant chargé de cette gestion quotidienne peut être désigné par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 17. Représentation de la Société. À l'égard des tiers, la Société est représentée en toutes circonstances dans les limites de son objet social par deux administrateurs ou par des délégués du Conseil d'Administration agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 18. Commissaires aux comptes.

18.1. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, désignés par l'Assemblée Générale.

18.2. La durée du mandat d'un commissaire aux comptes est fixée par l'Assemblée Générale. Il ne peut cependant pas être d'une durée supérieure à six ans, renouvelable.

Chapitre V. - Assemblée générale

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

19.1. L'Assemblée Générale représente l'ensemble des Actionnaires. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires de la Société.

19.2. Sauf disposition contraire de la loi, toutes les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées.

Art. 20. Lieu et Date de l'Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier lundi du mois de juin dans la ville du Luxembourg, au lieu spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer d'autres Assemblées Générales. Elles peuvent être convoquées à la demande des Actionnaires représentant un dixième du capital de la Société.

Art. 22. Voix. Le détenteur de toutes Actions A ou B aura droit de recevoir l'avis de convocation et de participer et s'exprimer à toutes Assemblées Générales de la Société et ce détenteur (personne physique) qui est présent en personne ou par procuration ou (étant une personne morale) est présent par le biais d'un représentant habilité ou par procuration, aura droit à une voix au titre de chaque Action qu'il détient.

Art. 23. Modification des droits attachés aux classes. Sauf disposition contraire des présents Statuts, lorsque le capital de la Société est divisé en différentes classes d'actions, les droits spéciaux attachés à toute classe, ne peuvent être modifiés ou annulés, soit tandis que la Société est une entreprise pérenne en exploitation soit durant ou en prévision d'une liquidation, qu'avec le consentement écrit des détenteurs des trois quarts des actions émises de cette classe ou avec l'approbation des détenteurs des trois quarts des actions émises de cette classe adoptée lors d'une réunion distincte des détenteurs des actions émises de cette classe. Lors de chaque réunion distincte, toutes les dispositions des présents Statuts relatives aux Assemblées Générales de la Société s'appliquent assorties des modifications nécessaires à en assurer l'application.

Chapitre VI. - Exercice financier, Distribution des bénéfices

Art. 24. Exercice financier.

24.1. L'exercice financier de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

24.2. Le Conseil d'Administration dresse le bilan et établit le compte de résultats. Il transmet ces documents accompagnés d'un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée Générale annuelle aux commissaires aux comptes qui établiront un rapport commentant ces documents.

Art. 25. Distribution des bénéfices.

25.1. Chaque année, cinq pour cent au moins des bénéfices seront affectés à un compte de réserve légale. Cette affectation n'est plus nécessaire dès que le montant de la réserve légale représente un dixième du capital de la Société.

25.2. Sous réserve du paragraphe ci-dessus, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation et de la distribution des Bénéfices Disponibles (le cas échéant) conformément à l'Article 25.

25.3. Sous réserve de l'Article 25.4, en cas de Bénéfices Disponibles et avant toute affectation de Bénéfices Disponibles à une réserve ou à toute autre fin (autre que l'affectation à la réserve légale), l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvera le paiement aux Actionnaires A d'un Dividende Prioritaire («Dividende Prioritaire») égal au montant des Bénéfices Disponibles attribuables aux personnes enregistrées comme détenteurs à la date concernée.

25.4. La Société continuera de payer le Dividende Prioritaire aux Actionnaires A jusqu'à ce que le montant total du Dividende Prioritaire payé aux Actionnaires A soit égal au cumul du montant nominal et de la prime payés aux Actionnaires A pour leurs Actions A attribuées.

25.5. Sous réserve des présents Statuts et de toute loi applicable, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut, avant de procéder au paiement intégral du Dividende Prioritaire et à condition d'avoir obtenu le consentement écrit préalable de chacun des Actionnaires A, affecter les Bénéfices Disponibles à toute autre fin que le paiement du Dividende Prioritaire.

25.6. Après paiement de tous les Dividendes Prioritaires, le solde des Bénéfices Disponibles que la Société décide de distribuer, sera distribué entre les détenteurs des Actions A et des Actions B à parts égales comme s'il s'agissait d'une seule classe d'actions.

25.7. Chaque dividende sera distribué aux Actionnaires concernés au prorata du nombre des actions qu'ils détiennent respectivement et s'acquiert jour par jour (sur la base d'une année de 365 jours). Tous les dividendes sont exprimés nets de prélèvements et seront payés en espèces.

25.8. Le Dividende Prioritaire sera payé immédiatement à la date d'exigibilité.

25.9. Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

Art. 26. Remboursement du Capital. En cas de remboursement du capital, que ce soit à l'occasion d'une liquidation, d'une réduction du capital ou dans une autre situation (autre qu'un rachat ou achat des actions réalisé conformément aux présents Statuts) le boni ou l'excédent d'actifs de la Société restant après paiement de son passif, sera affecté à parts égales entre les détenteurs des Actions A et des Actions B au prorata du nombre d'actions que chacun détient le cas échéant.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation.

27.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale votant dans les mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents Statuts.

27.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 28. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront réglées conformément à la Loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales et aux amendements y afférents.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57867. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011001752/738.

(110001606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Catelan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.261.

Suite à un changement de dénomination décidé par le Conseil Communal de Schuttrange l'adresse du siège social devient:

2, rue Gabriel Lippmann
L-5365 MUNSBACH.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010168482/13.

(100195679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Il Delfino Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 134.633.

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société à responsabilité limitée L'AQUILA SOPARFI, établie et ayant son siège social à L-9125 Schieren, 74, route de Luxembourg, (matr: 2007 24 63 618), inscrite au registre de commerce sous le numéro B 134.521;

créée par acte du notaire soussigné le 12 décembre 2007, publié au Mémorial B des associations et sociétés et date du 18 janvier 2008 au numéro 139;

ici représentée par sa gérante, Madame Franca SANTAVICCA, commerçante, née à L'Aquila en Italie le 24 mai 1963, (matr: 1963 05 24 264), demeurant à L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz,

pouvant valablement engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 7 des statuts;

La comparante, représentée ès-qualités, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "IL DELFINO SARL", avec siège social à L-7572 Mersch, 14, rue de la Piscine,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 19 janvier 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 134.633.

L'associé unique a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique transfère le siège social de L-7572 Mersch, 14, rue de la Piscine, vers L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz et en conséquence décide de modifier l'article 2 statuts comme suit:

“ **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.”

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SANTAVICCA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2010. DIE/2010/11852. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 9 décembre 2010.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010169648/41.

(100195407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

**Centre de Gestion Soparfi S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Centre de Gestion Holding S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.428.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRE DE GESTION HOLDING S.A., dont le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 32, Grand'Rue, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.428, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 192 le 12 juin 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo WETZEL, expert comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Qui désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo WETZEL, prénommé.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une Société de Participations Financières, modification en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation. Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

2. Suppression dans les statuts de la Société de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant, modification de la dénomination sociale en CENTRE DE GESTION SOPARFI S.A. et modification subséquente des articles 1^{er} (alinéa premier) et 11 des statuts de la Société.

3. Constat de la conversion du capital social de francs en EURO et augmentation du capital social pour le fixer au montant de trente et un mille euros (EUR 31 000,-), par paiement en espèces.

4. Suppression des dispositions sur le capital autorisé dans les statuts.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Suppression des statuts de la référence à la première année sociale et modification de l'article 7 des statuts.

7. Démission de Monsieur Paul AGNES du poste d'administrateur et décharge à lui accorder.

8. Nomination de Monsieur Michel THIL au poste d'administrateur pour une période de 6 ans.

9. Renouvellement du mandat des administrateurs et commissaire pour une durée de 6 ans.

10. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding sous le régime de la loi du 31 juillet 1929 en une Société de Participations Financières.

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter à toute société faisant partie de son groupe de sociétés ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CENTRE DE GESTION SOPARFI S.A., de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de modifier ainsi le premier alinéa de l'article 1 et l'article 11 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (alinéa premier). «Il existe une société anonyme sous la dénomination de 'CENTRE DE GESTION SOPARFI S.A.'»

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée constate la conversion du capital social de francs luxembourgeois en EURO, de sorte qu'après cette conversion le capital de la société souscrit représente trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel converti de trente mille neuf cent quatre-vingtsix euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par un versement en espèces de sorte que la somme de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer des statuts les dispositions sur le capital autorisé.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions et de la manière prévue par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer des statuts la référence à la première année sociale et de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

« **Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Septième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Paul AGNES de son poste d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Michel THIL, employé privé, né le 8 octobre 1957 à Rhode-St-Genèse (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 32, Grand Rue, au poste d'administrateur pour une période de 6 ans.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire pour une durée de 6 ans.

Les membres du Conseil d'administration sont donc:

- Monsieur Carlo WETZEL, administrateur-délégué,
- La société PREMIUM GROUP HOLDING S.A.,
- Monsieur Michel THIL.

Le commissaire est:

Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Information de Gestion (F.O.R.I.G.) S. c.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital telles que contenues à l'article 26 ont été remplies.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-)

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carlo Wetzels, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC/2010/54380. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168483/140.

(100195420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Coced, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.487.

Il est porté à la connaissance des tiers, que suite à un acte notarié, signé en date du 30 novembre 2009, par-devant le notaire Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, acte publié au Mémorial C n° 2531 du 29 décembre 2009, la société JACDAS SARL, ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 149.664, est devenue l'associée unique de la société COCED, susvisée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 20.12.2010.

Pour la société COCED

Signature

Référence de publication: 2010168491/16.

(100195478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Elektrobudowa Luxembourg Branch S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.469.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE*Extrait*

Il résulte d'une décision prise en date du 25 novembre 2010, par le conseil d'administration de la société ELEKTRO-BUDOWA S.A. (le «Conseil d'Administration»), dont le siège social est établi à ul. Porcelanowa 12, 40-246 Katowice (Pologne) que l'ouverture d'une succursale de Luxembourg établie au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sous la dénomination «ELEKTROBUDOWA LUXEMBOURG BRANCH S.A.» a été décidée.

La succursale a comme activités:

- L'exécution de tous les services liés à l'expansion de la centrale thermique de Vianden (Luxembourg) de quelle nature que ce soit suivant les termes du contrat n° POR 1006/001.

- La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer en tant que représentant permanent pour l'activité de la succursale, Monsieur Wojciech Paleczny, Manager, né le 19 février 1974 à Jaworzno (Pologne), demeurant au 51, ul. Baranowskiego, 43-607 Jaworzno (Pologne).

Le représentant permanent est autorisé dans les limites de son pouvoir, à signer les documents au nom de la succursale et à accomplir tous les actes qu'il jugera utiles, lors de la conclusion ou de l'exécution de l'objet de la succursale, de son activité et de sa fonction. Son pouvoir individuel est toutefois limité aux engagements dont la nature/valeur ne dépassent pas 20.000 EUR (vingt mille Euros). Tout engagement au nom de la société dépassant la nature/valeur de 20.000 EUR (vingt mille Euros) nécessitera une signature conjointe, ou l'accord d'un autre membre du conseil, ou toute autre personne ayant le pouvoir requis.

Il résulte des documents sociaux de la Société que les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice en tant que membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Wojciech Paleczny, Manager, né le 19 février 1974 à Jaworzno (Pologne), demeurant au 51, ul. Baranowskiego, 43-607 Jaworzno (Pologne);

- Monsieur Jacek Faltynowicz, Manager, né le 2 avril 1951 à Varsovie (Pologne), demeurant Sadowa, 12, 05-802 Pruszkow (Pologne);

- Monsieur Jaroslaw Tomaszewski, Manager, né le 27 octobre 1960 à Pabianice (Pologne), demeurant Lisziasta, 4/8 M. 154, 91-357 Lodz (Pologne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168537/38.

(100195363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Compagnie de Développement de l'Eau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 64.375.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2010 les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de M. Luc BRAUN de sa fonction d'Administrateur-Délégué est acceptée.

2. Sont été nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- Christian FISCHLE, 7, rue Cherbuliez, CH-1207 Genève, Administrateur.

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010168493/17.

(100195680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Computer Services and Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.248.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Claude GRENOUILLET, dirigeant de société, demeurant à F-66000 Perpignan, 5, rue Jean Richepin;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme COMPUTER SERVICES AND RESOURCES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 38, avenue du X Septembre (RCS Luxembourg B 83.248), a été constituée suivant acte notarié en date 09 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90 du 17 janvier 2002.

II.- Que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000), divisé en trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que le mandant est devenu seule propriétaire de toutes les actions de la société.

IV.- Que le mandant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation.

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 18 novembre 2010, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné.

VI.- Que le mandant déclare encore que:

- (1) l'activité de la Société a cessé;
- (2) il est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé;
- (3) il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions de la Société;
- (4) les administrateurs et commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leurs mandats respectifs à cette date; et
- (5) tous les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré Luxembourg Actes Civils le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52238. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010168498/45.

(100195369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

International Ttrading Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 39.207.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner, avec effet à dater de ce jour, au mandat de Commissaire aux Comptes qui m'a été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Aloyse SCHERER.

Référence de publication: 2010168658/10.

(100195670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

**Création Finance Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Création Finance S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.258.

L'an deux mil dix, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "CREATION FINANCE S.A.", R.C.S. Numéro B 45.258, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 2 décembre 1993. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu du même notaire en date du 5 avril 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 990 du 10 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David CARELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que trois mille cinq cents (3.500) actions sur les trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150.-), représentant cent pourcent (100%) du capital social de cinq cent vingt-cinq mille euros (525.000 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "CREATION FINANCE S.A." en "CREATION FINANCE Spf S.A.", et modification subséquente de l'article 1^{er} et de l'article 21 des statuts de la Société;
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:
«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

4) Suppression du capital autorisé et suppression des paragraphes 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'article 5 des statuts de la société.

5) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «CREATION FINANCE S.A.» en «CREATION FINANCE Spf S.A.» et décide de modifier l'article 1^{er} et l'article 21 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «CREATION FINANCE Spf S.A.»

« **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4**. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Quatrième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la suppression du capital autorisé et supprimer les paragraphes 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'article 5 des statuts de la société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Carelli, C. Girardeaux, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. LAC/2010/56491. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168509/98.

(100195391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Développement Agricole et Rural S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.800.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 décembre 2010:

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme:

Administrateurs:

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. "BKM", inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n°B33849, établie au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010168520/23.

(100195459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Mizpira Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.078.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 14 décembre 2010*

L'assemblée des actionnaires décide de nommer, avec effet au 14 décembre 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, Monsieur Daniel BERNARD, industriel, né le 18 février 1946 au Cateau Cambresis, France, résidant au 26, avenue des Tilleuls, F-78400 Chatou, en qualité d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168619/14.

(100195648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Rowisc Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 83, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 30.649.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2009

1. La liquidation de la société ROWISC HOLDING S.A. est clôturée
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Le 21 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010168841/17.

(100195721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Honestas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.821.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 17.12.2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 17 décembre 2010, à Luxembourg, que:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat des fonctions d'administrateur

-Monsieur Joseph HANSEN, retraité, né le 12 juillet 1922 à Rédange-sur Attert, demeurant à L-8445 Steinfort, 9, cité Mont Rose

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale tenue en 2011

-Monsieur Joë LEMMER, juriste, né le 17 mai 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168625/24.

(100195718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Immobilière Bartimes-Schilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 101.432.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 16 décembre 2010

Le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Résolution 1:

Chaque administrateur a pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature en toutes circonstances, avec faculté de procuration.

Beaufort, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010168648/15.

(100195651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Green-Man S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 157.448.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

MIRACEMA SA avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.351,

ici représentée par Pierre SCHILL, salarié, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GREEN-MAN S. à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire également toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par MIRACEMA SA avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.351.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

Nico LANTER, ingénieur-technicien, né à Luxembourg le 31 janvier 1949, demeurant à L-8140 Bridel, 58, rue de Luxembourg.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schill et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 7 décembre 2010. Relation EAC/2010/15208. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 décembre 2010.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010169892/63.

(100195237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Novopar, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 73.465.

Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme
Michel Jadot / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010168781/13.

(100195697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Globo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.167.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBO INVEST S.A." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 293 du 10 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144167.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence ainsi que sur le vu de l'entièreté des titres au porteur toutes les MILLE (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

La «Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.», établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60219.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, S. Schweizer, S. Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16018. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168611/61.

(100195518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

International Lawyers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 43.628.

Suite à deux cessions sous seing privé en date du 6 décembre 2010, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Sintesi GAM S.p.a.

ayant son siège social Viale Campania, 33 I-20133 Milano (Italie) 12 000 parts

Total: douze mille parts sociales 12 000 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL LAWYERS S.à r.l.

AZKABAN SERVICES S.A.

Le Gérant

Référence de publication: 2010168657/16.

(100195460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Fiduciaire Socodit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.546.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. Mai 2010

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt einstimmig die Abwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Christian HESS, Buchhalter, wohnhaft in L-4996 Schouweiler, 26, Rue de la Résistance
- Herr Detlef SCHUETTE, Kaufmann, D-54668 Ferschweiler, 6, Schaeferstrasse
- Herr Stefan WILLEMS, Kaufmann, D-9209 Diekirch, 22, Bamertal

Punkt 5 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Christian HESS, Buchhalter, wohnhaft in L-4996 Schouweiler, 26, Rue de la Résistance
- Herr Stefan WILLEMS, Kaufmann, wohnhaft in L-6579 Rosport, 9, Rue des Sources
- Herr Fritz SCHMITT, Zahntechniker, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue,

Die Mandate werden auf 6 Jahre festgesetzt. Sie enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Punkt 6 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt einstimmig die Abwahl von folgenden delegierten Verwaltungsratsmitgliedern zur täglichen Geschäftsführung:

- Herr Jean-Claude KIRSCH, Buchhalter, wohnhaft in L-4449 Soleuvre, 12, Rue Jos Frisoni
- Herrn Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6830 Berbourg, 23, Duerfstrooss

Punkt 7 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wahl von folgendem delegierten Verwaltungsratsmitglied zur täglichen

Geschäftsführung mit der Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen rechtskräftig zu verpflichten:

- Herr Stefan WILLEMS, Kaufmann, wohnhaft in L-6579 Rosport, 9, Rue des Sources

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Punkt 8 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt einstimmig die Abwahl der Gesellschaft FIDUCIAIRE & CONSULTING HDR & PARTNER S.A., mit Sitz in L-6686 Merttert, 51, Route de Wasserbillig, als Aufsichtskommissar.

Punkt 9 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wahl der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, Route de Trèves zum neuen Aufsichtskommissar.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Für Gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2010169606/40.

(100195704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Infor Global Solutions TopCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.137.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société a décidé en date du 8 décembre 2010 de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Ilja Giani, Président, ayant son adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- M. Jochen Berthold Kasper, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- M. Gregory Giangjordano, Administrateur, demeurant au 440, Edenbrooke Way, Roswell, USA-30075 Georgia, et du Commissaire:

M. Marc Henry, demeurant au 13560 Morris Road, Suite 4100 Alpharetta, GA 30004, USA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010168634/20.

(100195418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

JGB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 62.135.

—
Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21.07.2009:

- Conseil d'administration:

M. Gunnar BECKMAN, commerçant, né le 12.09.1931 à A Brännkyrka, Suède et demeurant à F-06000 Nice, 31, Avenue Georges Clemenceau, France;

M. Romain BONTEMPS, réviseur d'entreprises, né le 27.12.1960 à Dudelange et demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy;

M. Ronald WEBER, réviseur d'entreprises, né le 02.08.1953 à Maastricht et demeurant L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Commissaire aux comptes:

PKF ABAX Audit S.A., R.C.S. Luxembourg B 142.867, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg est nommé en remplacement d'ABAX Audit S.à r.l., R:C:S: Luxembourg B27 761.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010168673/23.

(100195451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.515.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "LM HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1693 du 2 septembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147515.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Que sur le vu de l'entière des titres au porteur toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Une liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 969.000.- (neuf cent soixante-neuf mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 1.000.000.- (un million d'euros) par la création et l'émission de 9690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) à souscrire et à libérer par l'actionnaire unique existant.

2. Création de deux catégories d'actions distinctes, les actions de catégorie A et les actions de catégorie B avec attribution de ces actions à l'actionnaire unique existant.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 969.000.- (neuf cent soixante-neuf mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille Euros) à EUR 1.000.000.- (un million d'euros) par la création et l'émission de 9690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer entièrement par l'actionnaire unique existant, par un apport en espèces.

Le montant de EUR 969.000.- (neuf cent soixante-neuf mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la création de deux catégories d'actions distinctes, les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ainsi que l'attribution de ces actions à l'actionnaire unique existant.

Troisième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions dont 5.100 (cinq mille cent) actions de classe A et 4.900 (quatre mille neuf cents) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions dont 25.500 (vingt-cinq mille cinq cents) actions de classe A et 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 août 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 2.500.- EUR.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Belli, S. Schweizer, S. Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16007. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168710/92.

(100195524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Start S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 24.825.

En date du 15 décembre 2010, nous soussignés, Luc BRAUN en ma qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration, Horst SCHNEIDER en ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, FIDESCO S.A. en notre qualité d'administrateur et EURAUDIT SARL en notre qualité de commissaire, avons présenté notre démission avec effet immédiat de la société START S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 24 825.

Luc BRAUN / Horst SCHNEIDER / FIDESCO S.A. / EURAUDIT SARL

- / - / Signatures

Référence de publication: 2010168876/13.

(100195640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

MH Germany Property XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.346.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MHG S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XXII S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 128.346, has been incorporated by deed enacted on the 21st day of May 2007, published in the Mémorial C number 1.460 of the 14th July 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XXII S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property XXII S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with effect on December 31st, 2009.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MHG S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XXII S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.346, a été constituée suivant acte reçu le 21 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1.460 du 14 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XXII S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany XXII S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet au 31 décembre 2009.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4037. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010168751/80.

(100195361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

MNSAJM-KSZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.571.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 8 décembre 2010 que:

- le siège social de la société a été transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- le nombre des administrateurs a été augmenté de un à trois;

- les administrateurs supplémentaires suivants ont été nommés:

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et

* M^e Pascal BOUVY, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

- le mandat d'administrateur de M. Elie WAKIM a été confirmé.

- la société MAZARS, R.C.S. Luxembourg B 56.248, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été nommée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de FIN-CONTROLE S.A., avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2010.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 8 décembre 2010 que M. Elie WAKIM, demeurant au Imm. Abu Hamad, Achrafieh, Beyrouth, Liban, a été nommé en tant qu'Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010168760/26.

(100195652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Morton Fininvest Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.456.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2010

L'assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas KRUCHTEN, administrateur, survenu le 12 septembre 2010.

Mr. Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu administrateur de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011003848/14.

(11003589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Mada Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 74.811.

—
L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MADA INVEST S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74811, constituée suivant acte reçu le 13 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 474 du 5 juillet 2000 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois mille deux cents (3.200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Institution d'un droit de préemption et d'un droit de sortie conjointe au profit des actionnaires pour toute cession d'actions.

2.- Modification de l'article 5 dans les statuts prévoyant que les actions sont et resteront nominatives.

3.- Insertion de deux nouveaux articles 6 et 7 dans les statuts régissant les droits de préemption et de sortie conjointe.

4.- Ajout d'un nouvel article 8 aux statuts afin de permettre le versement d'avances en compte courant et de stipuler les modalités de remboursement de celles-ci.

5.- Renumerotation subséquente des articles suivants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer une clause d'agrément pour toutes cessions d'actions autre que les cessions entre actionnaires et un droit de préemption pour toute cession d'actions au profit des actionnaires en place.

L'assemblée décide en outre qu'en cas de projet d'achat d'actions, le Cessionnaire devra acquérir auprès de chaque actionnaire en place un nombre d'actions proportionnel à sa participation dans le capital.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, en prévoyant désormais que les actions sont et resteront nominatives.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer deux nouveaux articles 6 et 7 dans les statuts qui auront la teneur suivante:

« Art. 6. Cession d'actions - Droit de préemption.

6.1 -Agrément.

Sauf en cas de cession d'actions entre actionnaires ou de cession dans le cadre de l'article 6.4 ci-dessous (Transfert à une Filiale), tout projet de cession d'actions doit faire l'objet d'un agrément préalable des actionnaires qui délibéreront à la majorité des trois quarts.

6.2 -Champ d'application du droit de préemption.

Sous réserve des dispositions de l'article 6.1, les cessions d'actions à un tiers sont soumises à un droit de préemption.

6.3 -Procédure pour la cession d'actions.

Tout projet de cession d'actions à un tiers devra immédiatement être notifié par l'actionnaire cédant à l'autre actionnaire dès que possible par télécopie confirmée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ci-après la «notification»).

La notification comportera, à peine de nullité, les informations suivantes:

- (a) le nombre d'actions devant être vendues (les «actions devant être cédées»),
- (b) le nom du tiers acquéreur,
- (c) le prix et les conditions de la cession,
- (d) une demande d'agrément.

L'actionnaire destinataire de la notification aura un délai de quinze jours à compter de la réception de cette notification pour informer l'actionnaire cédant par télécopie confirmée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de son intention d'exercer son droit de préemption sur la totalité des actions devant être cédées.

Si, suite à la notification, l'actionnaire ne préempte pas toutes les actions devant être cédées, l'actionnaire cédant pourra transférer les actions non préemptées par ledit actionnaire au tiers acquéreur sous réserve:

- (i) que la cession soit réalisée dans les trente (30) jours suivant la date de clôture de la préemption, conformément aux termes et conditions figurant dans la notification,
- (ii) que le tiers acquéreur soit préalablement agréé par le Conseil d'Administration de la société, conformément aux statuts.

6.4 -Transfert à une Filiale

Un actionnaire a le droit de céder à tout moment la totalité de ses actions à une filiale de son groupe.

Lorsque la filiale cessera d'être membre du groupe de l'actionnaire d'origine, cette filiale aura l'obligation de re-transférer les actions à l'actionnaire qui les lui avait initialement transféré.»

« Art. 7. Droit de sortie conjointe.

7.1 - Bénéficiaire.

En cas de cession par un actionnaire de tout ou partie de ses actions dans la société (à l'exception des cessions effectuées dans le cadre de l'article 6.4 ci-dessus et des cessions d'actions effectuées entre actionnaires), l'autre actionnaire bénéficiera d'un droit de sortie conjointe en ayant l'option de vendre le même pourcentage d'actions sur la base de la formule mentionnée à l'article 7.4 ci-dessous.

7.2 - Délai d'exercice du droit de sortie conjointe.

Dans le délai de quinze (15) jours prévu pour notifier l'exercice du droit de préemption prévu par l'article 6.2 ci-dessus et en cas de non-exercice dudit droit de préemption, l'actionnaire non vendeur devra notifier, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'actionnaire vendeur son intention de bénéficier de son droit de retrait conjoint en précisant le nombre d'actions qu'il désire céder.

7.3 - Modalités d'exercice du droit de sortie conjointe.

En cas d'exercice par l'actionnaire non vendeur de son droit de sortie conjointe, l'actionnaire vendeur sera tenu d'acquérir ou de faire acquérir les actions concernées et ce, dans les mêmes conditions financières que celles proposées par le cessionnaire, les dispositions du présent article valant promesse unilatérale d'achat.

La cession des actions détenues par l'actionnaire vendeur devra intervenir concomitamment avec la cession des actions détenues par l'actionnaire ayant exercé son droit de sortie conjointe. Une telle cession devra être réalisée dans un délai de quinze (15) jours suivant l'expiration du délai d'exercice du droit de sortie conjointe.

7.4 -Nombre d'actions pouvant être cédées par l'actionnaire non vendeur bénéficiaire du droit de sortie conjointe.

Dans la notification visée à l'article 7.3 ci-dessus, l'actionnaire vendeur devra offrir à l'actionnaire non vendeur la possibilité de céder, conjointement avec celui-ci, au même cessionnaire et dans les mêmes conditions notamment financières, un nombre maximum d'actions déterminé par application de la formule suivante:

$$N = NAV \times NAB/NAC$$

N est le nombre d'actions maximum que l'actionnaire non vendeur sera en droit de céder au titre du présent article.

NAV est le nombre d'actions que l'actionnaire vendeur se propose de céder tel qu'indiqué dans la notification.

NAB est le nombre d'actions détenues par l'actionnaire non vendeur.

NAC est le nombre d'actions détenues par l'actionnaire vendeur avant la réalisation de la cession envisagée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 8 dans les statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** Chaque actionnaire pourra faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'actionnaire, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux pour la Société.

Les avances accordées par un actionnaire dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme des suppléments d'apport et l'actionnaire sera reconnu comme créancier de la Société pour ce montant et les intérêts y relatifs.

Dès lors que la Société disposera de la trésorerie nécessaire au remboursement partiel ou total des avances qui lui ont été octroyées par ses actionnaires, la Société procédera au remboursement de chaque actionnaire selon la quote-part qu'il détient dans le total des avances et intérêts comptabilisés en compte courant dans les livres de la Société au jour du remboursement.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à la renumérotation des articles suivants des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 décembre 2010. Relation LAC/2010/55698. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168726/126.

(100195446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Patrimoine Mégevan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.917.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 décembre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010168803/18.

(100195694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

La Barak'ha, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 1, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 90.766.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associée unique de la société en date du 13.12.2010, que Madame Nathalie Kuntz, née le 8.04.1964 à St. Avoild (France), demeurant à L-5771 Weiler-la-Tour, 1, route de Thionville, a été révoquée de sa fonction de gérante unique de la société avec effet immédiat.

Madame Nadia Kadouche, née le 6.11.1965 à Metz (France), demeurant à L-5771 Weiler-la-Tour, 1, route de Thionville, a été appelée à la fonction de gérante unique en son remplacement. La société est valablement engagée par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La Barak'ha

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2010169681/21.

(100195642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Senta Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 118.253.

—
Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2009, l'associé unique, Monsieur Peter LÜRSEN, a cédé la totalité des parts sociales de la société, soit 125 parts sociales, à la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 68.040.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 novembre 2010

L'associé unique a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Ekkehart KESSEL, de Monsieur Joachim FRIEDRICH et de Monsieur Peter LÜRSEN et de nommer comme nouveau gérant, en leur remplacement, Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée illimitée et a pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

Référence de publication: 2010168847/18.

(100195676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.419.

—
AUSZUG

1. Der Name des Mehrheitsanteilhhabers der Gesellschaft, CORPUS SIREO Investment Residential No. 1 GmbH, lautet nach Umfirmierung CORPUS SIREO Investment Residential GmbH.

Der Sitz der CORPUS SIREO Investment Residential GmbH befindet sich in der Aachener Str. 186, 50931 Köln, Deutschland. Die Gesellschaft ist eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 66701.

2. Die Anteilshhaber der Gesellschaft haben am 16. Dezember 2010 folgende Beschlüsse gefasst:

- Herrn Thomas Bruns wurde als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2010 (24.00 Uhr) abberufen; und

- Herrn Frank Hennig, mit Berufsadresse in der Aachener Str. 186, 50931 Köln, Deutschland, geboren am 8. August 1967 in Hamburg, Deutschland, wurde für eine unbefristete Dauer zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2011 (0.00 Uhr) ernannt.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich wie folgt zusammen:

- Herrn Bernhard Rieksmeier; und
- Herrn Frank Hennig.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Januar 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2011004618/27.

(110003726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Société d'Investissement de la Moselle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.627.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 15 novembre 2010

1. Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Gérard BIRCHEN ont démissionné de leur mandat d'administrateurs.
2. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. Le nombre des administrateurs a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 21/12/2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE LA MOSELLE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010168870/17.

(100195690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Vitroplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 151.927.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Michel ESCOLANO, Facility Manager, né à Boulaouane (Maroc), le 20 mai 1949, demeurant à L-5893 Hesperange, 5, rue Dr. Théodore Urbain.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "VITROPLUS S. à r.l.", avec siège social à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans, a été constituée sous la dénomination VITROPLUS S. à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 22 avril 2010,

Qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151927,

Que le capital social de la Société est fixé à 12.500,- euros divisé en (100) parts sociales de 125,- euros chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée VITROPLUS Sàrl en vertu des statuts de la société tels que publiés.

Ensuite le comparant, en tant qu'associé unique prononce la dissolution anticipée de la société VITROPLUS Sàrl avec effet immédiat.

Il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Il déclare encore en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société n'a pas démarrée, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément

à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société VITROPLUS Sàrl.

Déclaration du comparant

Le comparant déclare que les actifs de la Société à liquider ne serviront pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou à des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la Société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes est estimé à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Escolano, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52816. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 décembre 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010168915/50.

(100195377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

The Company of Design and Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.290.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 11 novembre 2010 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2010168885/17.

(100195760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Valcopar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.325.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010168907/18.

(100195417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Louis Vuitton Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.880.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2010 du conseil d'administration de LOUIS VUITTON BELGIUM, société anonyme de droit belge, établie et ayant son siège social à B-1050 Bruxelles (Ixelles), 203, Galerie de la Porte Louise, avenue de la Toison d'Or, 49, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 448.786, qu'il a été décidé, à l'unanimité, de fermer la succursale luxembourgeoise LOUIS VUITTON BELGIUM avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Laurence FRISING
Un mandataire

Référence de publication: 2010169687/15.

(100195449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Zeus Recovery Fund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.679.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu le 20 décembre 2010

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, rue d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65.477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010168925/16.

(100195671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Auto-Moto Ecole Bruno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.930.

—
Extrait de l'assemblée des associés du 15 septembre 2010

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée accepte la démission à compter de ce jour de Monsieur Paulo MARINHO, demeurant 1 Passage B. Simming L-5655 MONDORF-LES-BAINS en qualité de gérant administratif.

Monsieur Bruno DE PINHO, demeurant 16 Grand-rue L-3650 KAYL, est désormais gérant unique de la société, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour AUTO-MOTO ECOLE BRUNO S.à r.l.

Bruno DE PINHO

Référence de publication: 2010169549/18.

(100195630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 65.968.

Im Jahre zweitausendzehn, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "HAMMER LOGISTIK A.G." mit Sitz in L-4562 Differdingen, Z.I. Hahneboesch (matr: 1998 22 21 776)

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs, Sektion B unter der Nummer 65.968

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Francis KESSELER mit dem Amtssitz in Esch, am 26. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 829 vom 13. November 1998

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Frank LARISCH, Privatangestellter, wohnhaft in D-54320 Waldrach, Hermeskeilerstrasse 39. Die Gesellschafterversammlung ernennt zum Sekretär Dame Monique REBIEN, Privatangestellte, wohnhaft in Ettelbruck und zum Stimmenzähler Herrn Gary HESS, Privatangestellter, wohnhaft in Niederfeulen;

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 2.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-4562 Differdingen, Z.I. Hahneboesch, nach L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig und in diesem Sinne wird Artikel 2, § 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. §1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Merttert“.

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig, zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 2 §2 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2. §1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Merttert".

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf € 600,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. LARISCH, M. REBIEN, G. HESS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2010. DIE/2010/12042. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 16. Dezember 2010.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2010169620/49.

(100195409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

—
Extrait de la résolution du 2 novembre 2010

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 25 octobre 2010

- M. Gilbert Schintgen, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Est élu au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- M. Mark Porter, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour BSI-Multinvest Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Holger Rüth / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010169556/17.

(100195471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Dinkel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 143.876.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle et nom de l'associé:

- SIR Holding S.à.r.l./B.V.

5, rue de la Reine

L-2418 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Joannes Gerhardus Hermanus Niessen

Associé du SIR Holding S.à.r.l./B.V.

Référence de publication: 2010169582/16.

(100195450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Build-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 96.414.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2009

"Sixième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Nico BIEVER, 11, rue de l'Eglise, L-5695 Emerange

2. Monsieur Albert HEISTER, 26, rue de Kockelscheuer, L-5853 Fentange

3. Monsieur Claude WAGNER, 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (anciennement Deloitte & Touche Fiduciaire SA)"

Dudelange, le 9 juin 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010169557/23.

(100195666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Dinkel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 143.876.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle du gérant:

- Joannes Gerhardus Hermanus Niessen

5, rue de la Reine

L-2418 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Joannes Gerhardus Hermanus Niessen

Gérant

Référence de publication: 2010169581/16.

(100195450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Build-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 96.414.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2010

"Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction."

"Elle décide de nommer en son remplacement un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

SOFINTER GESTION S.à r.l., 2, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.316.

Il finira le mandat de celui qu'il remplace, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015."

Dudelange, le 8 juin 2010.

Pour extrait conforme

Nico BIEVER / Claude WAGNER / Albert HEISTER

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010169558/18.

(100195666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Mont Cervin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 153.417.

—
Il résulte des résolutions de l'Associé Unique, en date du 1^{er} décembre 2010 de la société Mont Cervin S.à.r.l. que l'actionnaire a pris les décisions suivante:

1. De nommer, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} décembre 2010, gérant de la "Société", Madame Clara Wilhelmina Kuiper-Karsten, née le 20 février 1974 à Eindhoven, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, au Luxembourg.

2. De transférer le siège social de la société. La nouvelle adresse est la suivante:

Mont Cervin S.à.r.l.

5, rue de la Reine

L-2418 Luxembourg

3. De confirmer que le Conseil de Gérance est composé des membres suivants:

a. Monsieur Joannes Gerhardus Hermanus Maria Niessen

b. Madame Clara Wilhelmina Kuiper-Karsten.

Joannes Gerhardus Hermanus Niessen.

Référence de publication: 2010169697/21.

(100195426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.918.

AUSZUG

1. Der Name des Mehrheitsanteilhhabers der Gesellschaft, CORPUS SIREO Investment Residential No. 1 GmbH, lautet nach Umfirmierung CORPUS SIREO Investment Residential GmbH.

Der Sitz der CORPUS SIREO Investment Residential GmbH befindet sich in der Aachener Str. 186, 50931 Köln, Deutschland. Die Gesellschaft ist eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 66701.

2. Die Anteilshhaber der Gesellschaft haben am 16. Dezember 2010 folgende Beschlüsse gefasst:

- Herrn Thomas Bruns wurde als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2010 (24.00 Uhr) abberufen; und

- Herrn Frank Hennig, mit Berufsadresse in der Aachener Str. 186, 50931 Köln, Deutschland, geboren am 8. August 1967 in Hamburg, Deutschland, wurde für eine unbefristete Dauer zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2011 (0.00 Uhr) ernannt.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich wie folgt zusammen:

- Herrn Bernhard Rieksmeier; und

- Herrn Frank Hennig.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Januar 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2011004619/27.

(110003725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

Extrait de la résolution du 2 novembre 2010

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 25 octobre 2010

- M. Gilbert Schintgen, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Est élu au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- M. Mark Porter, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Pour Multi Opportunity Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Holger Rùth / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010169701/17.

(100195468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.